

COMMUNE DE CONTEST

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DE LA COMMUNE DE CONTEST SEANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2026

Le conseil municipal de la commune de CONTEST, légalement convoqué le 08 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 12 janvier 2026 à 20h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONTAUFRAY Daniel, Maire.

Étaient présents :

Daniel MONTAUFRAY	Maire
Nadine DUJARRIER	1 ^{ère} adjointe
Michaël ROGER	2 ^{ème} adjoint
Martial TARLEVE	3 ^{ème} adjoint
Guillaume MAHERAULT	4 ^{ème} adjoint
Thierry LOUBET	Conseiller municipal
Frédéric GOMBERT	Conseiller municipal
Stéphanie MOULIERE	Conseillère municipale

Mélanie GIRARD	Conseillère municipale
Marie-Claire RONCIN	Conseillère municipale
Vincent PAUMARD	Conseiller municipal
Marianne BONNEAU	Conseillère municipale
Noëllie FAUCON	Conseillère municipale
Sandra BONNEAU	Conseillère municipale
Aurélien RONDEAU	Conseiller municipal

Absent excusé : Stéphanie MOULIERE

Absent : Néant.

Absents en début de séance : Néant.

Procuration : Néant.

Thierry LOUBET a été élu secrétaire de séance.

Adoption du PV du 16 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, le PV de la séance du 16 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

	Questions diverses	
1	Recensement de la population	- Création d'emploi d'un agent recenseur - Rémunération de l'agent recenseur
2	Kaligéo	Etude pour un futur lotissement

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

3	Espace numérique de travail	Renouvellement de la convention d'adhésion à un groupement de commandes piloté par l'Académie de Nantes
---	-----------------------------	---

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout du point ci-dessus à l'ordre du jour initial.

Questions diverses

-Martial informe que les CSE seront transférés dans le 1^{er} semestre 2026.

-Thierry informe que le site internet de la commune fonctionnera lorsque la facture des domaines qui a été envoyée sur une mauvaise adresse mail sera réglée.

-Marie-Claire informe qu'il y a un vote pour élire la plus belle photo de la commune à la bibliothèque.

-Michaël informe que :

Les décors de Noël seront enlevés le 13 janvier.

Le spectacle de Ma région virtuose aura lieu samedi 17 janvier, il reste des places.

Pour les vœux du 23 janvier, l'installation de la salle sera à 19h00.

01	Recensement de la population – Création d'emploi d'un agent recenseur	Délibération 2026-01 visée en Sous-Préfecture le 19.01.2026
----	---	--

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23
 Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
 Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population ;
 Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels ;
 Sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi de contractuel à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février, en application de l'article 3 I 2° de la loi n° 84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

02	Recensement de la population – Rémunération de l'agent recenseur	<i>Délibération 2026-02 visée en Sous-Préfecture le 19.01.2026</i>
-----------	---	--

Renouvelé tous les 5 ans, le prochain recensement aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. La commune est partagée en deux districts. En accord avec les services de l'INSEE, le recensement sera assuré par un seul agent recenseur nommé par Monsieur le Maire. Il faut donc fixer sa rémunération.

A titre indicatif, l'INSEE versera à la commune une dotation de recensement d'un montant de 1 498 € pour pallier en partie aux frais s'y rattachant (salaires et charges, frais kilométriques...).

Monsieur le Maire propose plusieurs indemnités :

ESTIMATION	indemnité par feuille de logement			Indemnité frais kms		
	4 €	4.50 €	5 €	120.00 €	140.00 €	160.00 €
377 logements	1 508 €	1 696.50 €	1 885 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- FIXE la rémunération de l'agent recenseur à 5,00 € par feuille de logement auquel s'ajoutera une indemnité kilométrique forfaitaire de 160,00 €.
- CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer la présente délibération.

03	Kaligéo – Etude pour un futur lotissement	<i>Délibération 2026-03 visée en Sous-Préfecture le 19.01.2026</i>
-----------	--	--

Monsieur le Maire explique la nécessité pour la commune d'anticiper la création de nouveaux logements afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

Les parcelles cadastrées section **AB n°54, 55, 67 et 313** ainsi que la section **B n°777**, représentent une superficie d'environ 1 hectare, présentent un potentiel pour l'aménagement d'un futur lotissement.

Pour mener à bien le projet, il est indispensable de réaliser une étude préalable afin d'évaluer la faisabilité technique, réglementaire et financière de ce projet.

Monsieur le Maire présente l'offre reçue par le cabinet **Kaligéo** portant sur une mission de maîtrise d'œuvre pour l'étude de faisabilité du projet, pour un montant de **5 250 € HT**, à laquelle s'ajoute la réalisation d'un plan topographique pour un montant de **980 € HT**, soit un montant total de **6 230 € HT**.

En parallèle, il est nécessaire d'engager les démarches auprès du propriétaire des parcelles concernées en vue de leur éventuelle acquisition par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de lancer une étude préalable à la réalisation d'un futur lotissement ;
- APPROUVE le devis présenté par le cabinet **Kaligéo** pour la mission de maîtrise d'œuvre, d'un montant total de **6 230 € HT** ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude, y compris les contrats et marchés correspondants ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires auprès du propriétaire des parcelles concernées en vue de leur acquisition, et à mener toute négociation utile dans ce cadre ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

04	Espace numérique de travail - Renouvellement de la convention d'adhésion à un groupement de commandes piloté par l'Académie de Nantes	Délibération 2026-04 visée en Sous-Préfecture le 19.01.2026
----	---	--

L'académie de Nantes a initié en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) à destination des écoles du 1er degré. En 2022, un renouvellement de marché a été signé pour 48 mois, soit un terme au 18 juillet 2026. À nouveau, il est proposé de procéder à son renouvellement.

L'académie de Nantes propose aux collectivités d'adhérer à un groupement de commandes pour que les écoles dont elles ont la charge puissent bénéficier d'un ENT.

Le groupement de commandes proposé a une durée de 48 mois, dont 24 mois fermes, du 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030.

La Collectivité est libre de commander un nombre de comptes-élèves adaptés aux besoins identifiés et qui peut évoluer au cours du marché. La commune doit, au minimum, s'engager à commander le nombre de comptes-élèves identifiés à la signature de la convention, sans possibilité de retrait au cours des 24 premiers mois.

L'Éducation Nationale préconise l'adhésion pour un cycle pour une école.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles pour 2026-2030.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

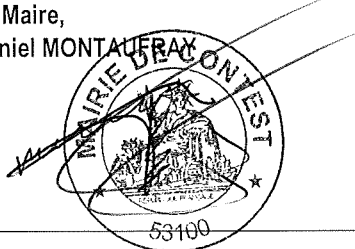
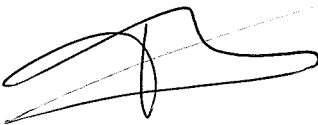
- **APPROUVER** le renouvellement de la convention d'adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles ainsi que toutes les pièces relatives à celle-ci désignant le Rectorat de Nantes comme coordonnateur du groupement.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention 2026-2030.
- **AUTORISER** le coordonnateur de groupement à signer les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention d'adhésion de groupement.

REUNIONS

Prochaines réunions ou dates à retenir :

Finances subventions associations	Mardi 3 février à 20h30
Finances CA Budget	Jeudi 12 février à 20h30
Municipalité	Jeudi 26 février à 20h30
Conseil municipal	Jeudi 5 mars à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, Le Maire clôt la séance à 21h58.

Le Maire, Daniel MONTAUDERAY 	Le secrétaire de séance, Thierry LOUBET 
---	---